Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 24 juillet 2023

Les écogardes du Ventoux et du Luberon mobilisés contre les incendies

Jusqu'à mi-septembre, 23 écogardes vont sillonner le Parc naturel régional du Mont-Ventoux, et 26 couvriront le Parc naturel régional du Luberon pour faire de la prévention mais aussi de la sensibilisation auprès des visiteurs, ou encore pour alerter en cas de départ de feu ou en cas d'infraction.

Chaque année, plus de 200 jeunes entre 18 et 25 ans de la Région Sud sont formés par des professionnels de la protection contre l'incendie pour faire de la prévention et de la sensibilisation au sein des parcs naturels régionaux dans le cadre du programme 'Guerre du feu'.

Ensemble, les deux parcs naturels régionaux du département de Vaucluse comptabilisent 49 écogardes. Leur mission consiste à expliquer aux usagers des espaces naturels les dispositifs qui règlementent l'accès aux massifs forestiers l'été sur les territoires des Parcs, relayer l'alerte sur un éventuel départ de feu, participer activement à la sensibilisation sur le bon comportement des visiteurs en milieu naturel, ainsi qu'informer les estivants sur l'offre touristique locale et les possibilités de balade. Ils sont également amenés à faire des opérations de destruction de foyers de feu, de barrages en site de rivière, à réaliser des enquêtes de fréquentation et à aider des personnes en difficultés puisqu'ils sont formés aux premiers secours.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 24 juillet 2023

©PNR Luberon

Les secteurs des écogardes

Identifiables à leurs blasons ‘Garde régionale Forestière’ et ‘Parc naturel régional du Mont-Ventoux’ ou ‘Parc naturel régional du Luberon’, les écogardes sont déployés par binômes sur les sites naturels les plus fréquentés et les plus sensibles au risque incendie des deux territoires.

Ainsi, sur le territoire du Ventoux ils couvrent les Gorges du Toulourenc (Malaucène, Mollans-sur-Ouvèze et St Léger-du-Ventoux), le Lac du Paty (Caromb), le Lac des Salettes et le secteur des Ocres (Mormoiron), les Gorges de la Nesque Est (Monieux), les Gorges de la Nesque Ouest et la Combe de l’Ermitage (Méthamis/Villes-sur-Auzon), les Dentelles de Montmirail (Beaumes-de-Venise, Gigondas, Suzette), Pérégrine (Venasque), le sommet du Ventoux (Bédoin, Saint-Léger-du-Ventoux, Brantes), et le Pont d’Entrechaux.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 24 juillet 2023

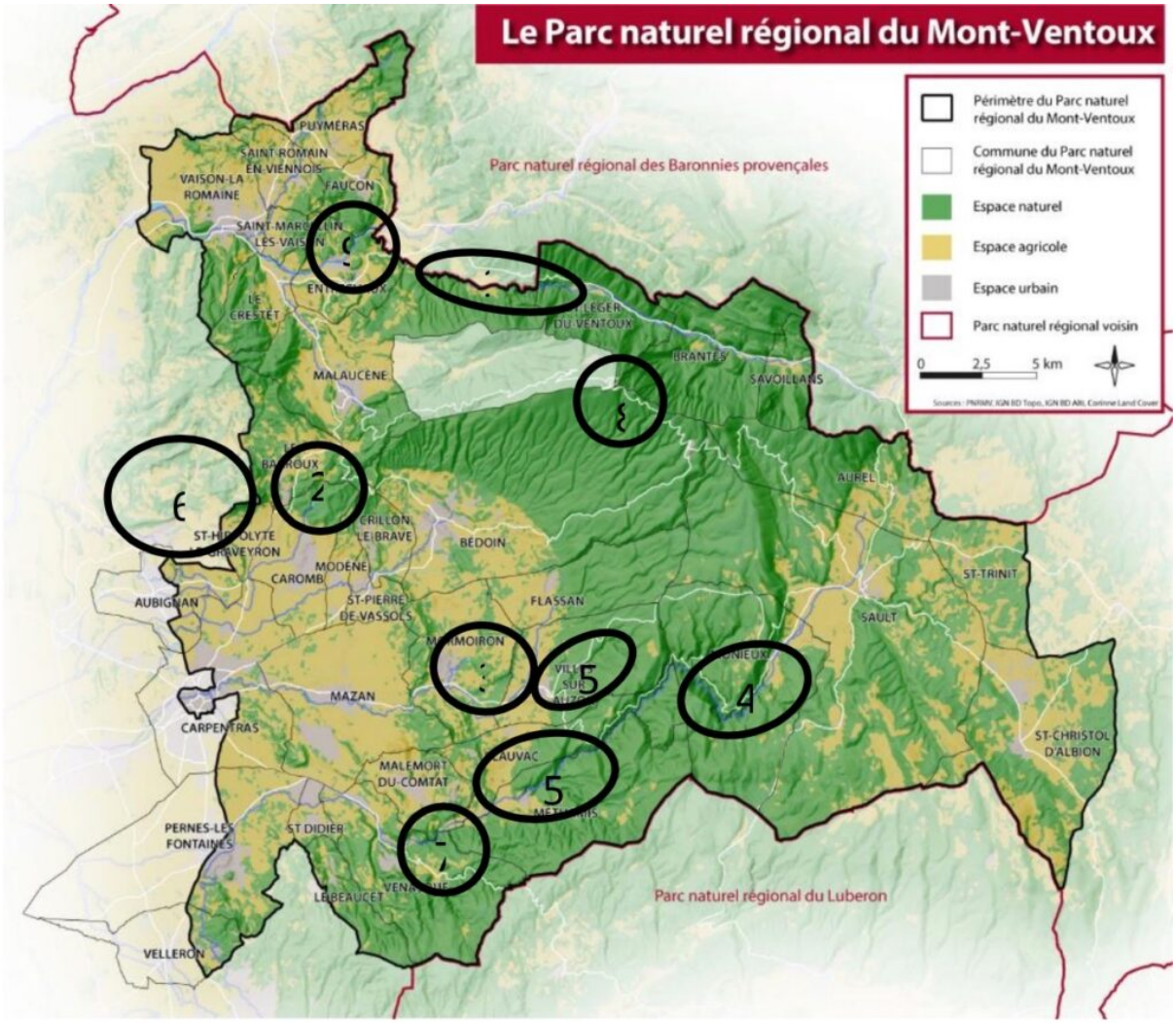

Sur le territoire du Luberon, les écogardes sont déployés sur la Colline Saint-Jacques (Cavaillon), les Gorges de Régalon, les Gorges de Véroncle, la Forêt des Cèdres du Petit Luberon, le Vallon de l'Aiguebrun, le Colorado provençal (Rustrel), les Gorges d'Oppedette (Alpes-de-Haute-Provence), le Sud Luberon, les Mines de Bruoux (Gargas), ainsi qu'Ôkhra (Roussillon).

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 24 juillet 2023

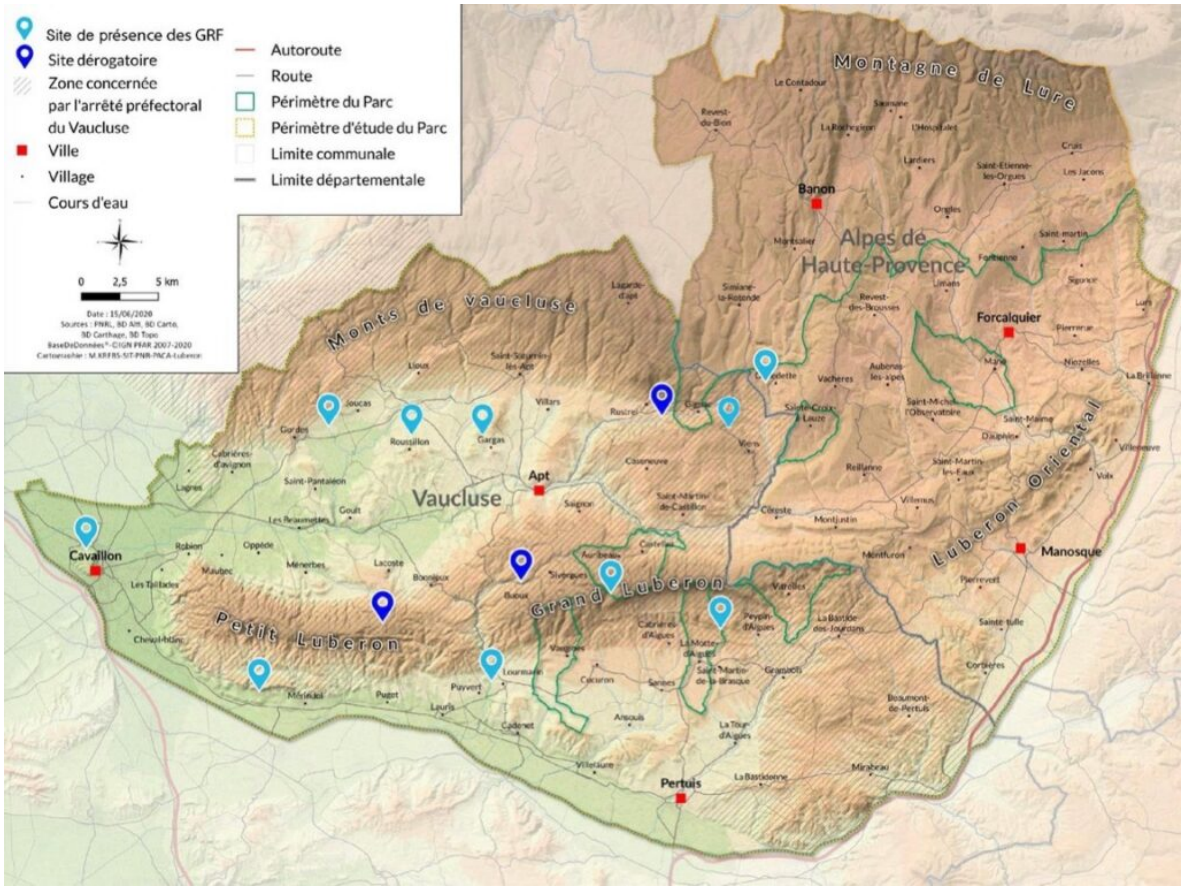

Les jeunes sont aussi présents sur différents marchés du territoire, tels que Bédoin, Vaison-la-Romaine, Carpentras, Beaumes-de-Venise, Lourmarin, Apt, Coustellet, et bien d'autres afin de faire de la prévention.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 24 juillet 2023

Ecrit par Echo du Mardi le 24 juillet 2023

Ecrit par Echo du Mardi le 24 juillet 2023

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 24 juillet 2023

Ecrit par Echo du Mardi le 24 juillet 2023

©PNR Mont-Ventoux

Ce qui est autorisé ou non durant l'été

Chaque année, pendant l'été, l'accès à certains massifs forestiers est règlementé en fonction des conditions météorologiques et du risque incendie. Pour connaître le niveau de risque incendie en direct,

Ecrit par Echo du Mardi le 24 juillet 2023

cliquez ici ou appelez le 04 28 31 77 11. L'accès à certains sites peut être interdit selon la situation.

Du 15 juin au 15 septembre, le bivouac et le camping sont interdits, sauf si vous êtes accompagnés par un professionnel détenant l'autorisation « Sécurité – Environnement » délivrée par le Département. Tout objet susceptible d'allumer un feu est interdit dans les massifs, et la circulation hors pistes revêtues est interdite, sauf pour rejoindre un domicile ou un gîte.

Les infractions aux conditions d'accès aux massifs forestiers sont passibles de 750€. Le fait de provoquer involontairement l'incendie des bois et forêts est sanctionné par 30 000 à 45 000€ d'amende et 2 à 3 ans de prison.

Durant l'été 2022, au sein du Parc naturel régional du Mont-Ventoux :

-8 337 heures de patrouille
-25 921 personnes sensibilisées
-29 988 véhicules comptabilisés dont 6 089 en stationnement sauvage
-36 alertes feux données
-93 foyers de feux détruits
-842 barrages en rivières détruits
-1026 empilements de pierres détruits
-1 694 litres de déchets ramassés

V.A.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !